

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Synthèse du rapport 2023

SOMMAIRE

5 | Éditorial de Xavier Fortinon, Président du Département des Landes

7 | Avant-propos de Salima Sensou, Conseillère départementale chargée de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes

9 | Introduction générale

11 | Situation comparée entre les femmes et les hommes, agents de la collectivité

18 | L'action du Département sous l'angle de l'égalité femmes-hommes

ÉDITORIAL

L'égalité entre les femmes et les hommes est une cause qui dépasse les clivages et qui s'impose désormais légitimement comme une évidence aux yeux d'un grand nombre de nos concitoyens. De nombreux dispositifs sont mis en place en lien étroit avec les divers acteurs institutionnels du territoire afin d'aboutir à un département plus juste et plus égalitaire. Je reste persuadé que cette coordination reste la solution à adopter dans la poursuite de cet objectif sincère et commun.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre dernier, s'est tenue la première édition des « Landes engagées contre les violences faites aux femmes ». Les institutionnels, élus, professionnels du secteur ont ainsi eu l'occasion d'échanger sur un fléau encore trop présent sur notre territoire.

Les violences ne se limitent pas au simple espace familial, c'est une lutte de tous les instants qui doit appeler notre plus grande vigilance, partout et sans relâche.

C'est pourquoi, au travers de toutes les politiques publiques que nous mettons en œuvre, l'égalité doit rester encore et toujours notre principe directeur.

J'en profite pour renouveler mon entière confiance à Salima Sensou, pour porter, au nom du Conseil départemental, cette mission d'une importance capitale.

Pour 2023, soyez assurés de la volonté farouche des élues et élus départementaux de poursuivre la dynamique enclenchée afin de faire de notre département un modèle en matière d'égalité des sexes et d'inclusion.



*Xavier Fortinon,
Président du Département des Landes*

AVANT-PROPOS



Après un peu plus d'un an de mandat, je mesure le nombre et la qualité des actions conduites par les services du Département pour la grande cause de l'égalité entre les sexes.

En parallèle, je sais la route qu'il reste à faire pour devenir une collectivité territoriale exemplaire sur la question.

Nos progrès sont conséquents sur le sujet des violences sexuelles, sexistes et domestiques. Je salue d'ailleurs toutes celles et ceux qui ont participé à la diffusion d'un questionnaire d'auto-positionnement sur le repérage et l'accompagnement des victimes dans nos compétences d'action sociale. Cet outil nous sera très utile pour affiner notre stratégie de lutte contre les violences dans les foyers landais.

Je souhaite également souligner la richesse du travail réalisé dans les domaines de la culture et des sports. Je suis extrêmement reconnaissante à mes collègues de la majorité de porter ces sujets avec autant de force et de conviction; comme je suis fière de voir la détermination de nos partenaires à faire bouger les lignes.

Enfin, je reste persuadée de l'importance de miser sur les générations futures afin de les préserver du sexisme, des violences et des discriminations. Cet objectif est et restera notre grande priorité, dans toutes les thématiques que nous portons.

Nous connaissons, en 2023, la dernière année de déploiement de notre plan d'actions relatif à la promotion de l'égalité femmes-hommes. Il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin ! J'ai souhaité, pour le renouvellement de notre stratégie, mobiliser l'ensemble de nos services afin de couvrir davantage de champs de compétences du Département; et surtout y associer nos partenaires associatifs.

Ma détermination reste intacte à relever tous les défis qui se dressent sur le chemin de l'égalité.

Salima Sensou,
*Conseillère départementale chargée de la promotion
de l'égalité femmes-hommes et de
la lutte contre les violences faites aux femmes*



C'est à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires que les élus débattent sur le rapport égalité femmes-hommes au Département des Landes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les enjeux d'une adaptation des politiques publiques départementales sous l'angle du genre

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ambitionnait de refonder la politique nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est dans celle-ci que les collectivités territoriales ont été désignées pour la première fois comme acteurs d'importance pour la mettre en œuvre. Pour la première fois également, les éléments constitutifs d'une politique d'égalité étaient énumérés dans l'article premier du texte.

On distingue deux manières d'appréhender l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques :

- ➔ **une approche dite « intégrée »** : on prend en compte la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de toutes et tous pour éviter les effets de reproduction et d'accentuation des inégalités ;
- ➔ **une approche dite « spécifique »** : on tente d'apporter des réponses immédiates à des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les champs de l'action publique.

L'article 61 de la loi du 4 août prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'intéressant au fonctionnement de la collectivité, aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

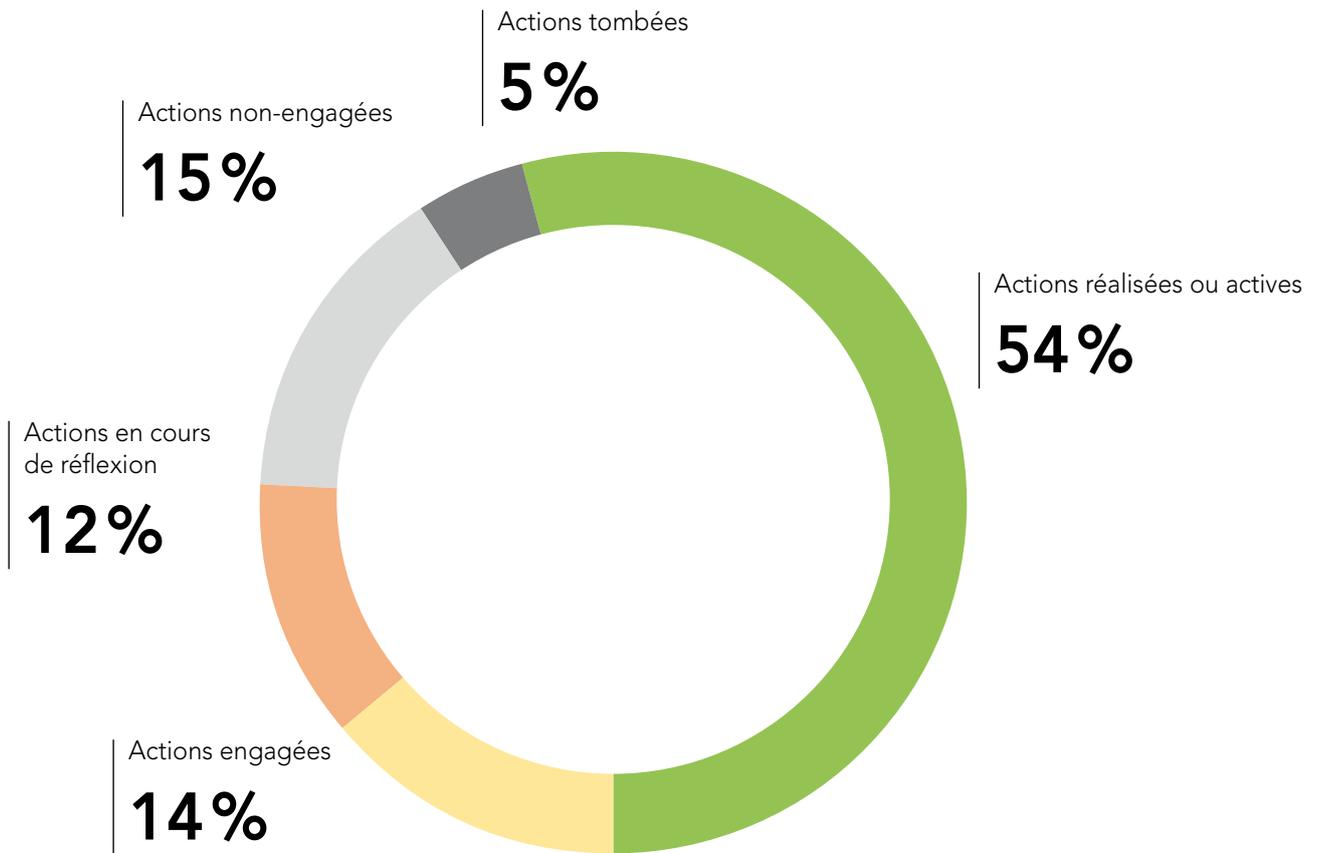
Plus qu'une obligation légale, l'objet du rapport annuel consiste à intégrer et développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des administrations publiques locales.

Afin de faciliter la compréhension du rapport et de sa présente synthèse, il est nécessaire de rappeler la distinction entre les notions de sexe et de genre :

- ➔ le **sexe** est un caractère biologique assigné à la naissance. La France en reconnaît deux : le sexe masculin et le sexe féminin ;
- ➔ le **genre** est un concept issu des « études de genre » qui sont définies comme l'ensemble des recherches qui prennent pour objet les femmes et les hommes, le féminin et le masculin.

L'analyse genrée des politiques publiques vise ainsi à expliquer l'origine des inégalités existantes afin de proposer des mesures de correction appropriées. Le rapport s'articule autour du plan d'actions adopté le 8 mars 2021 par le Département. Celui-ci décline quatre grandes priorités et près d'une centaine d'actions.

État d'avancement du plan d'actions 2021-2023 au 31 décembre 2022



Clé de lecture : au 31 décembre 2022, 54 % des actions du plan d'actions 2021-2023 de promotion de l'égalité femmes-hommes ont été réalisées ou sont actives.

RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1 - Indicateurs internes arrêtés au 31 décembre 2021

Effectifs

La part des femmes dans l'effectif total du Département est stable depuis 2019 même si elle connaît une légère augmentation. Elle reste de près de 9 points inférieure à la part des femmes dans les effectifs moyens des départements. Les filières sont très fortement genrées: les filières sanitaire et sociale, administrative et culturelle comptent une très large majorité de femmes. Si la filière technique est davantage mixte, les métiers qui la composent le sont beaucoup moins. De plus, la majorité des hommes travaillant dans la collectivité sont concentrés dans la filière technique, à 85 %. Au contraire, les femmes exercent dans des proportions similaires dans trois filières différentes (sanitaire et sociale; administrative; technique).

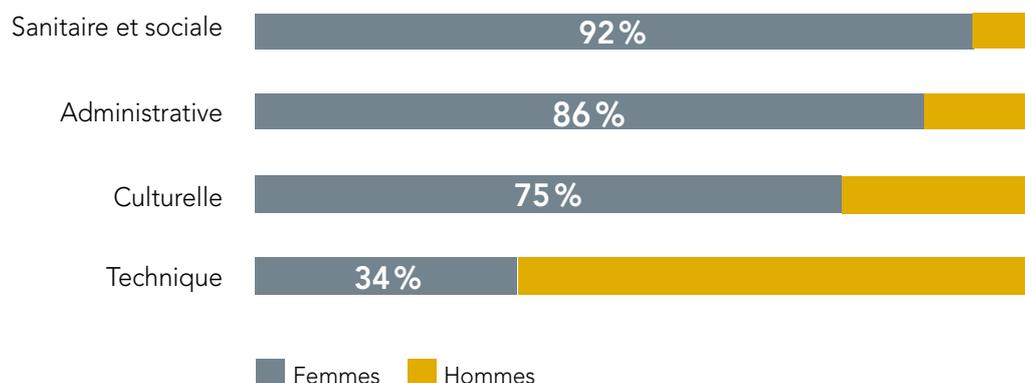
Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A avec près des quatre cinquièmes des effectifs totaux et sous-représentées dans la catégorie C, où la forte présence d'hommes s'explique par leur concentration dans la filière technique. Pour la catégorie B, on retrouve des chiffres proches des effectifs globaux. En conséquence du nombre de femmes et d'hommes dans chaque catégorie hiérarchique, la répartition en fonction du sexe dans ces différentes catégories diverge. Si les deux sexes sont plutôt concentrés dans la catégorie C, cette caractérisation est plus marquée chez les hommes (+21 points par rapport aux femmes). Quant aux femmes, leur forte proportion dans la catégorie A rééquilibre leur répartition dans les différentes catégories hiérarchiques.

Parmi les personnes sous contrat, la proportion des femmes est très proche de celle de l'effectif global, avec une légère surreprésentation (+1 point).



59 % de femmes dans l'effectif global 2021

Effectifs par filière en fonction du sexe en 2021 (en pourcentage)



Clé de lecture : en 2021, 92 % des effectifs du Département appartenant à la filière sanitaire et sociale étaient des femmes.

Effectifs par catégorie hiérarchique et par filière en 2021 (en pourcentage de l'effectif total)

CATÉGORIES EN %	A	B	C	TOTAL
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Femmes	4,5	5,1	11,5	21,1
Hommes	2,0	0,7	0,9	3,6
Total	6,5	5,8	12,4	24,7
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
Femmes	16,2	1,1	-	17,2
Hommes	1,4	0,2	-	1,6
Total	17,6	1,3	-	18,8
FILIÈRE TECHNIQUE				
Femmes	1,1	1,4	15,4	17,9
Hommes	2,4	5,5	26,5	34,4
Total	3,5	6,9	41,9	52,3

Clé de lecture : en 2021, les femmes de catégorie A appartenant à la filière administrative représentaient 4,5 % de l'effectif total du Département.

Mobilités et recrutements

En 2021, les mobilités internes suivent toujours très fortement la distinction genrée des filières et montrent une absence de contre-tendance. Ainsi, sur les 10 mobilités internes de la filière administrative, 9 ont bénéficié à des femmes. À l'inverse, pour la filière technique, sur les 17 mobilités internes, 14 ont bénéficié à des hommes.

Les recrutements externes obéissent pareillement à des dynamiques liées à une division genrée du travail et qui ont pour conséquence de ne pas bouleverser la répartition des effectifs du Département par filière. Le processus de présélection ne laisse pas entrevoir de biais de genre important, la proportion de femmes présélectionnées étant toujours très proche de celle du total des candidatures de femmes.

Accès aux postes à responsabilité

Dans l'ensemble, les femmes occupent des postes à responsabilité à 52,5 %, soit une sous-représentation par rapport à leur nombre dans l'effectif global. Les hommes sont surreprésentés sur les fonctions d'encadrants de proximité, de responsables de cellule et de responsables de service.

En 2022, la proportion de femmes directrices progresse de 27 % à 44 % à la faveur de la réorganisation de la collectivité. Certaines variations dépendent également de vacances de postes.

Temps de travail

Dans la Fonction publique territoriale, le temps partiel est accordé sur demande des agent·e·s ce qui le distingue des emplois à temps non-complet.

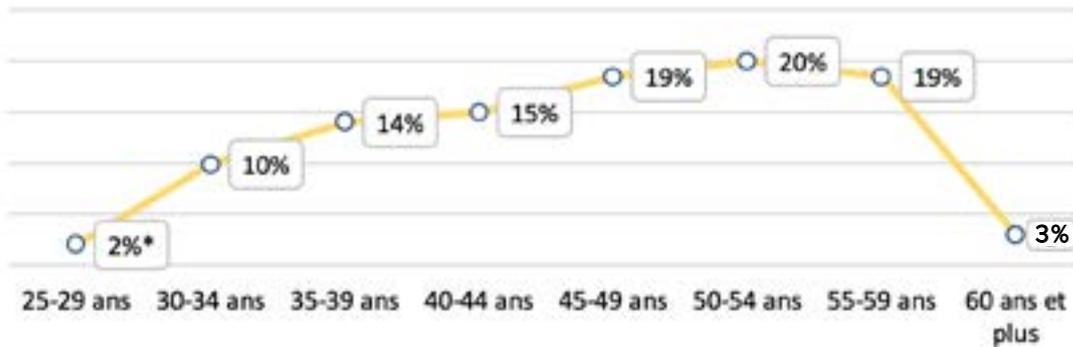
En 2021, 19 % des femmes agentes du Département ont travaillé à temps partiel contre seulement 2 % des hommes. Les femmes représentent donc 95 % des effectifs du Département travaillant à temps partiel. La collectivité compte peu d'emplois à temps non-complet ; ce sont exclusivement des femmes. On constate une proportion de femmes travaillant à temps partiel plus importante et en augmentation constante entre 35 et 59 ans, jusqu'à un pic à 20 % entre 50 et 54 ans. La proportion de femmes travaillant à temps partiel est ainsi très faible entre 25 et 29 ans et au-delà de 60 ans.

Par ailleurs, des distinctions sont à faire en fonction de la catégorie hiérarchique et du sexe : ce sont les femmes de catégorie A qui travaillent le plus à temps partiel (28,1 %), suivies des femmes de catégorie B (18,8 %) et enfin de celles exerçant en catégorie C (11,8 %).



85 % des hommes travaillent dans la filière technique.

Part de femmes travaillant à temps partiel en fonction de l'âge en 2021 (en pourcentage)



Clé de lecture : en 2021, 2 % des femmes travaillant à temps partiel avaient entre 25 et 29 ans.

Montants et écarts de rémunération

Comme les années précédentes, on remarque que les écarts de rémunération globaux sont faibles entre les femmes et les hommes.

Cependant, une analyse globale ne rend pas forcément compte d'inégalités qui mobilisent d'autres facteurs. Par exemple, c'est dans la catégorie A que les écarts sont les plus importants (24,2 %) en raison des forts écarts de rémunération à l'intérieur de cette catégorie. Les écarts sont ainsi plus faibles pour les catégories B et C. En ce qui concerne les filières, les écarts sont également variables du simple au double puisque les écarts de rémunérations moyennes brutes entre les femmes et les hommes sont de 5,9 % dans la filière sanitaire et sociale, 15 % dans la filière technique et 25 % dans la filière administrative. Le temps partiel joue également comme facteur dans les écarts de rémunération. Ainsi, en ne comptant que les agent-e-s travaillant à temps complet, on obtient un écart global entre les femmes et les hommes de 0,7 % à la faveur de ces derniers, soit - 1,9 points par rapport à l'écart global. Le statut marque également des disparités en fonction du sexe. En effet, les écarts entre titulaires sont faibles (0,2 % en faveur des hommes) mais beaucoup plus importants entre les contractuels. Les hommes gagnent en moyenne 32,1 % de plus que les femmes.

En ce qui concerne les 10 rémunérations les plus élevées, le Département compte 5 hommes et 5 femmes au 1^{er} janvier 2023. En 2020, aucune femme ne faisait partie des plus hautes rémunérations.

Accès à la formation professionnelle

Bien que moins touché qu'en 2020, l'accès à la formation professionnelle a toujours été fortement affecté par les restrictions liées à la crise sanitaire.

En 2021, les femmes ont représenté 46 % des stagiaires et les hommes 54 %. Cette proportion est inversée pour le nombre de jours de formation total puisque les femmes représentent 51 % des jours de formation contre 49 % pour les hommes. La proportion des formations obligatoires varie drastiquement en fonction du sexe : 17 % des femmes stagiaires ont suivi une formation obligatoire contre 78 % des hommes stagiaires.

Ces chiffres s'expliquent par les thématiques abordées lors des formations obligatoires : sécurité

(62 % des jours de stages obligatoires), génie technique (22 % des jours de stages obligatoires) et management (16 % des jours de stage obligatoires). En raison de la ségrégation inter-filières, les thématiques suivies par les femmes et les hommes en formation divergent fortement.

Absentéisme

Les absences diffèrent en fonction du sexe en raison de différents facteurs exposés précédemment. Etant davantage touchés par les accidents du travail, les absences des hommes pour ce motif sont proportionnellement plus importantes que pour les femmes (+12,5 points d'écart). À l'inverse, les femmes sont davantage concernées par les congés longue maladie (CLM), longue durée (CLD) et grave maladie (CGM) que les hommes (+11,9 points d'écart). Dernière différence significative : les congés pour cause de parentalité (paternité/maternité et adoption) sont beaucoup plus présents chez les femmes, avec 7,3 % du total, que chez les hommes chez qui ils sont très faibles, quoiqu'ils aient plus que doublé en proportion entre 2020 et 2021 de seulement 0,7 % du total à 1,9 %.

Risques professionnels

De manière générale, le nombre d'événements est en hausse par rapport aux données 2020 ce qui s'explique en grande partie par un retour relatif à la normale en 2021 par rapport aux situations de confinement.

En 2021, bien qu'elles représentent 40 % du nombre d'accidents du travail/de service, les femmes ont représenté 55 % des jours d'arrêt. Pour les hommes, 66 % des jours d'arrêt ont concerné les agents des routes. Les métiers concernés par les accidents du travail/de service sont ceux d'agent-e d'entretien polyvalent-e (72,5 %), d'agent-e de maintenance (24 %) et de cuisinière et cuisinier (3,5 %). Parmi les accidents du travail les plus fréquents, on retient notamment ceux liés à l'entretien, au nettoyage et au rangement (58 %), à la restauration (21 %), à la réparation et à la fabrication (14 %).

Pour l'année 2021, le nombre d'agressions externes déclarées a augmenté de 8 %, pour s'établir à 81 déclarations. Cette hausse des événements s'explique en partie par une sensibilisation plus grande des agent-e-s : des actes qui n'auraient pas fait l'objet de signalement quelques années auparavant le sont désormais, grâce à l'accompagnement de la collectivité. La Direction de la solidarité départementale (DSD) reste la direction la plus exposée avec près de 89 % des événements. La proportion de femmes victimes diminue de 10 points par rapport à 2020 pour atteindre 83 %. Les deux tiers des agressions externes sont des agressions verbales (61,7 %) et un quart des agressions mixtes (verbales, physiques et/ou comportementales). Une agression externe sur six comportait un caractère sexiste (15 %).

2 - Mesures mises en œuvre par le Département des Landes en matière d'égalité professionnelle

La formation professionnelle

Dans sa politique interne de promotion de l'égalité femmes-hommes, le Département a mis l'accent sur la formation axée sur l'égalité femmes-hommes. En 2022, on notera particulièrement deux thèmes abordés :

- la prise en compte de l'égalité femmes-hommes pour les cadres de la collectivité dans le cadre du cycle de formation au management : cette formation vise à montrer aux responsables de la collectivité, à tous niveaux, comment viser un encadrement respectueux de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi de leur démontrer qu'ils peuvent être eux-mêmes, dans le déploiement des politiques du Département, des vecteurs de transformation de l'action publique ;
- en 2022, les sessions de formation sur les violences sexuelles, sexistes et domestiques se sont poursuivies. Depuis cette année, elles sont réalisées par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF), qui exerce la mission de Référent violences conjugales sur le territoire.

La mise en œuvre du dispositif de signalement des actes et propos à caractère sexiste

Obligatoire depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, vise à mieux lutter contre ces phénomènes sur le lieu de travail. Afin de garantir la neutralité du traitement des situations, le Département a choisi de déléguer au Centre de gestion des Landes la réception des signalements. Le Département restera néanmoins responsable du traitement des situations, en particulier sur le plan disciplinaire. Ce dispositif viendra donc utilement compléter celui relatif aux agressions externes, afin de toujours mieux protéger les agents du Département contre les risques professionnels.



Les agents du Service Randonnée à l'œuvre sur la passerelle en bois de l'étang d'Aureilhan.



L'ACTION DU DÉPARTEMENT SOUS L'ANGLE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Rachel DURQUETY

Vice-présidente du Département en charge de la Culture

« L'égalité femmes-hommes se décline aussi dans le champ de la culture. Le Conseil départemental a fait le choix de mettre à l'honneur les éditrices, les autrices, mais également les héroïnes lors de son événement « Le Polar se met au vert », qui avait pour thème les « Histoires de femmes ».

Nous savons que la progression de l'engagement féministe passe aussi par la production culturelle, et par les femmes, héroïnes de la vie quotidienne ou héroïnes de notre littérature, engagées pour la diffusion culturelle.

Nous sommes fiers d'avoir organisé ce bel événement qui a attisé une curiosité certaine pour ce genre si particulier et populaire que le polar. Et qui sait, la prochaine Agatha Christie sera peut-être landaise ? »

1 - Porter et diffuser une culture landaise de l'égalité femmes-hommes sur le territoire

Actions culturelles du Département

Le genre dans l'assiette: la contribution de la sociologie du genre à l'exposition *Je mange donc je suis*

Pour 2022 et 2023, le musée départemental de la Faïence et des Arts de la table accueille l'exposition *Je mange donc je suis* du Muséum national d'histoire naturelle de Paris qui a été louée pour être présentée aux Landais. Parmi ses différentes thématiques, l'exposition aborde la relation entre le genre et la nourriture, c'est-à-dire les comportements différents des femmes et des hommes sur cette question. Pour éclairer ce sujet, Nora Bouazzouni, journaliste et essayiste, est revenue sur les régimes alimentaires de genre lors d'une conférence le 16 octobre 2022.



Nora BOUZZOUNI, journaliste et essayiste spécialisée dans l'analyse des comportements genrés autour de l'alimentation © Photo: Nora Bouazzouni

À l'initiative du Département et en partenariat avec la commune de Vieux-Boucau et la communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, la nouvelle édition de l'événement *Le Polar se met au vert* s'est tenue les 24 et 25 septembre. Pour cette 9^e édition, la place des femmes dans ce genre littéraire a fait l'objet de plusieurs tables rondes et a marqué les échanges. 18 auteurs et autrices ainsi que 5 représentants de maison d'édition ont été invités.



Valentine IMHOF, autrice de polars, dédicace un de ses ouvrages lors du Salon du Polar
© Photo: Salon du Polar

L'association Cirque Le Roux, domiciliée à Labenne, a obtenu le soutien financier du Département pour la création, la médiation et la diffusion de son spectacle *Hedy Lamarr*. Il s'agit d'un spectacle de magie nouvelle qui retrace la vie d'Hedy Lamarr, née en 1914 en Autriche, actrice à la réputation sulfureuse, émigrée aux Etats-Unis qui devint une inventrice de génie. La « magie nouvelle » est une discipline du cirque contemporain qui propose des effets spéciaux au service du jeu au plateau (ombres qui se détachent du corps, objets de décor mobiles, ralentis, jeux avec l'apesanteur, etc.).



Affiche du spectacle de l'association Cirque LE ROUX dont la diffusion est prévue pour la saison 2023-2024
© Photo: Hedy Lamarr

Les Journées du Patrimoine (Journées du Patrimoine rebaptisées à cette occasion) organisées par l'association **Initiatives Femmes** ont mis en valeur 12 femmes artistes qui ont exposé une centaine d'œuvres dans les domaines de la peinture, sculpture, céramique, photographie, du textile ou encore de l'artisanat d'art. Plusieurs temps forts, sous forme de performances artistiques, ont rythmé cette manifestation qui comptait 25 ateliers.

Le Département a soutenu la troisième édition de la manifestation **Toutes en art** qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 2022 à Villeneuve-de-Marsan.



Photomontage de la 3^e édition de la manifestation Toutes en art, par le collectif Initiatives Femmes. © Photo: Toutes en art

Créé en 2011 à l'initiative du Département, le dispositif culturel **XL Tour** vise à soutenir et valoriser la scène musicale amateur landaise. Il permet également d'accompagner les musiciens landais qui souhaitent se professionnaliser dans le secteur des musiques actuelles. Depuis plusieurs années, le Département a fait le constat d'une faible représentation des femmes sur ce dispositif. Ainsi, un groupe de rock mixte **This will destroy your ears** et une chanteuse, Julie Gil, font partie des quatre groupes sélectionnés en 2022-2023, assurant ainsi un meilleur équilibre entre artistes des deux sexes.



Julie GIL, chanteuse, fait partie des groupes sélectionnés accompagnés par le XL Tour en 2022-2023
© Photo: Julie Gil



Discours d'ouverture du festival par Salima SENSOU, Conseillère départementale (Mont-de-Marsan)
© Photo: Salima Sensou

Hébé ! Le festival féministe landais qui promeut l'inclusivité

Pour sa deuxième édition, le Département a soutenu l'association **Team SAMA** pour l'organisation de son festival féministe **Hébé !**

Du 2 au 4 septembre 2022, l'association, labellisée par l'ONU Femmes France, a réuni plusieurs centaines de personnes au Parc Lacaze à Mont-de-Marsan, dans le quartier du Peyrouat. Le programme, couvrant de très nombreuses thématiques (journalisme, musique, écriture, humour, écologie, recherche etc.) s'est articulé autour de la thématique « Donner de la voix ». L'événement a également été l'occasion de réunir dans le même lieu de nombreuses associations et des collectifs oeuvrant pour les droits des femmes ou les personnes LGBT+.



Muriel LAGORCE

Vice-Présidente en charge de l'Éducation et Sylvie BERGERO

Conseillère départementale en charge de la Jeunesse et de la Démocratie Participative

« Le Conseil départemental des Landes a pleinement conscience de la nécessité d'intervenir dès le collège auprès de nos jeunes landaises et landais afin de les sensibiliser en matière de lutte contre les stéréotypes de genre.

Pour cela, le Département travaille de concert avec ses partenaires associatifs comme le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Landes (CIDFF) ou encore l'association « Colosse aux pieds d'argile », qui interviennent en milieu scolaire afin de sensibiliser nos jeunes au sujet des violences sexuelles et sexistes, et plus largement de la lutte contre le sexisme. »

2 - Prévenir les violences sexuelles, sexistes et domestiques et en protéger toutes les victimes

L'engagement du Département dans la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

Le Département est chef de file de l'action sociale. À ce titre, il est présent partout sur le territoire, dans une trentaine de sites, afin d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les publics les plus fragiles.

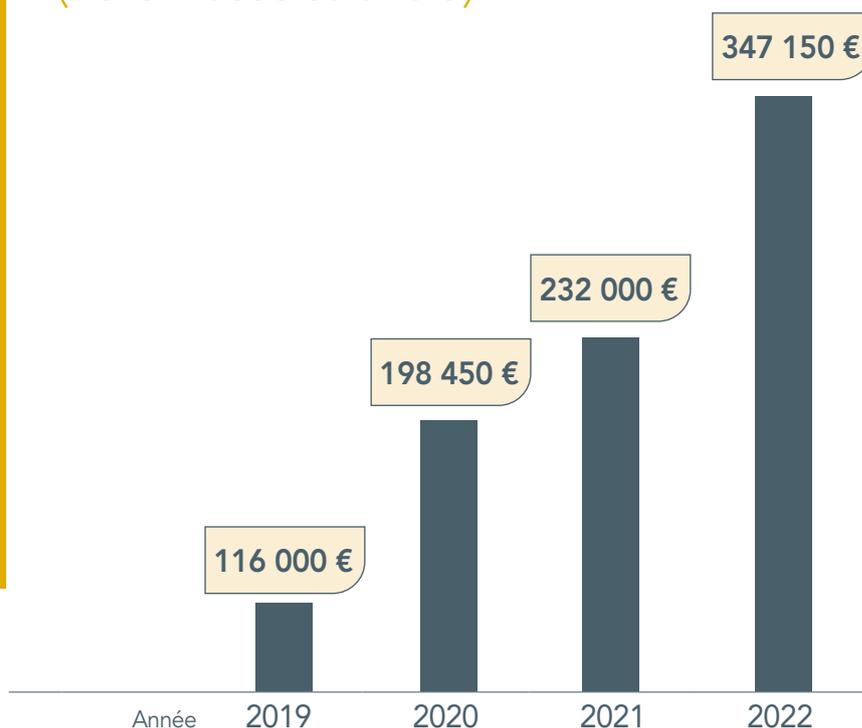
La Direction de la solidarité départementale (DSD) est pleinement mobilisée dans le repérage et l'accompagnement des victimes avec ses missions de protection de l'enfance, d'action sociale de proximité et de protection maternelle et infantile. Un groupe de travail, réunissant depuis 2020 la mission égalité femmes-hommes et des travailleuses et travailleurs sociaux de différents territoires, différents pôles et différents métiers, travaille activement à élaborer des outils pratiques pour l'ensemble du Département. L'objectif est de faciliter le repérage de situations de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial, et de les orienter au mieux vers les dispositifs existants.

CONSULTER POUR MIEUX ACCOMPAGNER : DÉPLOIEMENT DU QUESTIONNAIRE D'AUTO-POSITIONNEMENT SUR LE REPÉRAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, SEXISTES ET DOMESTIQUES

Dans le cadre d'un groupe de travail interne, un projet de questionnaire d'auto-positionnement a été diffusé de septembre à novembre 2022, à destination des professionnel-le-s du Département exerçant dans le secteur social. Il visait à mieux connaître l'impact des situations de violences sur leur quotidien professionnel et sur d'éventuelles difficultés rencontrées.

La diffusion a été bien accueillie sur le terrain avec près de 25 réunions de présentation, pour un total de plus de 340 questionnaires collectés, soit un taux de réponse de plus de 85 %. Les résultats, actuellement en cours de traitement, feront l'objet d'une restitution et favoriseront les réflexions du Département pour la mise en place de mesures à même d'aider les services du Département à mieux repérer et accompagner des situations de violences sexuelles, sexistes et domestiques.

Financements du Département en matière de lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques (hors masse salariale)



Le soutien aux associations et aux structures engagées auprès des victimes

En 2022, le Département a renforcé son soutien aux deux principales associations d'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques, l'ADAVEM-JP et le CIDFF des Landes. En 2021, l'ADAVEM-JP a accompagné 2 660 victimes d'infraction pénale dont 71 % de femmes. Les atteintes aux personnes qui recouvrent la plupart des violences sexuelles, sexistes et/ou domestiques (agressions, atteintes et harcèlements sexuels, violences volontaires, menaces, injures, harcèlement) représentent 75 % des types d'infractions pénales suivies. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes : juridique, psychologique, social (2 058 entretiens) ou d'écoute et de soutien (326 entretiens). Le CIDFF des Landes, qui exerce le rôle de Référent violences conjugales dans le département, a accompagné 831 ménages landais en 2021, soit le double par rapport à 2020. 49 Téléphones grave danger (TGD) étaient actifs à la fin de l'année 2021. Le soutien à ces deux associations, pour leur fonctionnement courant, représente une somme de près de 250 000 € en 2022.

Le Département a également poursuivi son soutien envers les associations spécialisées dans la médiation et l'accompagnement au logement, notamment en apportant un cofinancement sur les dispositifs sociaux (hébergement d'urgence, médiation, insertion etc.) de la Maison du logement sur l'agglomération dacquoise et de l'Association laïque du PRADO (ALP) - LISA sur l'agglomération montoise.



Les élèves du Lycée agricole de Mugron réalisent des saynètes, mises en scène par la comédienne Brigitte De Sousa, devant le public réuni à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes © photo : Thibaud Toulemonde



Monique LUBIN
Conseillère départementale et Sénatrice des Landes

« Chaque 25 novembre, nous nous mobilisons à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette année, le Conseil départemental des Landes organisait un événement au Château de Nahuques, à Mont-de-Marsan, qui fédérait l'ensemble des acteurs du secteur. L'occasion de rappeler qu'au départ de toute action contre les violences faites aux femmes se trouve la lutte en faveur de leurs droits. Longtemps, les violences conjugales ont été considérées comme inhérentes à l'intimité de la cellule familiale. Autrement dit, des violences banalisées dont personne ne devait se préoccuper. Dire que les femmes sont égales en droits, c'est aussi exprimer que personne ne peut se permettre de les violenter quel que soit le prétexte. C'est rappeler que toute femme doit être respectée en sa qualité d'être humain évidemment, et de citoyenne à part entière. Et signifier que ces droits perdurent y compris à l'intérieur d'une cellule familiale ou d'une relation amoureuse.

Lutter en faveur des droits des femmes et lutter contre les violences conjugales demeurent indissociables ».

L'appui aux dispositifs spécialisés

Depuis 2020, le Département cofinance le dispositif des intervenants sociaux en poste de police et de gendarmerie (ISCG) qui consiste, en l'installation dans les locaux de police et de gendarmerie, de personnels de l'ADAVEM-JP formés et chargés d'assurer un accompagnement social auprès de personnes auteures ou victimes d'infractions pénales. Son objectif principal est de faciliter le lien entre les personnes et les services d'enquête et de justice, en favorisant notamment le dépôt de plainte. En 2021, le dispositif a fonctionné à pleine capacité avec près de 1 500 dossiers ouverts sur l'ensemble du département. Parmi les thématiques qui entraînent la plus grande proportion de saisines, les violences en représentent les deux tiers dont 33 % pour les violences physiques, 21 % pour les violences psychologiques et 13 % pour les violences sexuelles.

Le repérage, l'accueil et la prise en charge des victimes de violences en milieu hospitalier

Depuis 2022, le Département soutient à hauteur de 55 000 €, les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan qui ont mis en place des unités d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences, notamment dans le cadre conjugal et familial. Le travail des personnels soignants consiste à la fois à répondre à la demande d'actes médico-légaux et à mettre en œuvre une prise en charge médicale coordonnée entre les différents services hospitaliers. En 2021, l'unité de Dax a accompagné 250 femmes dans le cadre de violences physiques et 77 victimes de violences sexuelles dont la moitié était mineure.

Le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

Depuis le 1^{er} octobre 2021, ce dispositif, porté sur le ressort de la Cour d'appel de Pau, dispose d'une antenne locale gérée par l'ADAVEM-JP soutenue par le Département. Plusieurs modules constituent l'accompagnement des auteurs de violences conjugales dans un parcours de sortie du cycle de violences en mobilisant de nombreux professionnels: accompagnement psychologique dans le cadre d'un parcours volontaire, stages de responsabilité, de citoyenneté et de sensibilisation, accompagnement sanitaire, en particulier dans le contexte d'addictions, et un accompagnement socio-professionnel et à la parentalité.



Agathe BOURRETERE

Conseillère départementale en charge de l'Enfance

« Parmi ses compétences fondamentales, le Département des Landes porte, avec les services de l'Etat et de la Justice, la politique de protection de l'enfance. Les violences sur les enfants et celles commises sur les mères sont inextricables: protéger les enfants, c'est aussi protéger les mères. Depuis 2021, la loi considère que tout mineur ayant assisté à des violences intrafamiliales est dorénavant considéré comme victime de violences.

Depuis 2022, l'Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED), est opérationnelle avec deux antennes dans les centres hospitaliers de Dax et de Mont-de-Marsan, grâce au financement du Département. Dans cette unité, les soignants accueillent des mineurs victimes pour les protéger de toutes formes de violences. Les enquêteurs peuvent ensuite les entendre dans un lieu unique, adapté et propice à la libération de la parole. En complément des services hospitaliers déjà spécialisés dans l'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, ces unités jouent un rôle majeur dans la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales, qu'il s'agisse des enfants ou des parents.

3 - Défendre les droits des femmes et agir pour l'égalité réelle

Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous

Une étude pour analyser les politiques sportives du Département sous l'angle de l'égalité femmes-hommes

En 2021, le Département a mis en œuvre un important travail d'évaluation de ses politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Les premiers résultats de l'étude ont été présentés lors d'une rencontre sur l'égalité femmes/hommes dans le sport landais organisée par le Département dans le cadre de la Journée internationale du sport féminin, le lundi 24 janvier 2022, à l'Espace François-Mitterrand à Mont-de-Marsan.

Il en ressort que les Landes, département le plus sportif de France avec 29,6 licences pour 100 habitants, comptent seulement 37,9 % de femmes licenciées. Ainsi, l'étude a démontré que si une politique globale de massification de la pratique sportive fonctionne concrètement, une approche spécifique est nécessaire. On observe entre autres que la répartition filles-garçons est assez égalitaire jusqu'à l'âge d'entrée au collège, vers 11-12 ans.

L'étude a également confirmé une gouvernance insuffisamment partagée entre les femmes et les hommes dans les instances de décision du sport landais. En 2020, sur un total de 46 comités départementaux sportifs bénéficiant du soutien financier de la collectivité, 32 sont présidés par des hommes, soit presque 70 %. Dans un comité sur quatre, aucune femme n'occupe de poste à responsabilité.



Henri BEDAT
Vice-Président en charge des Sports

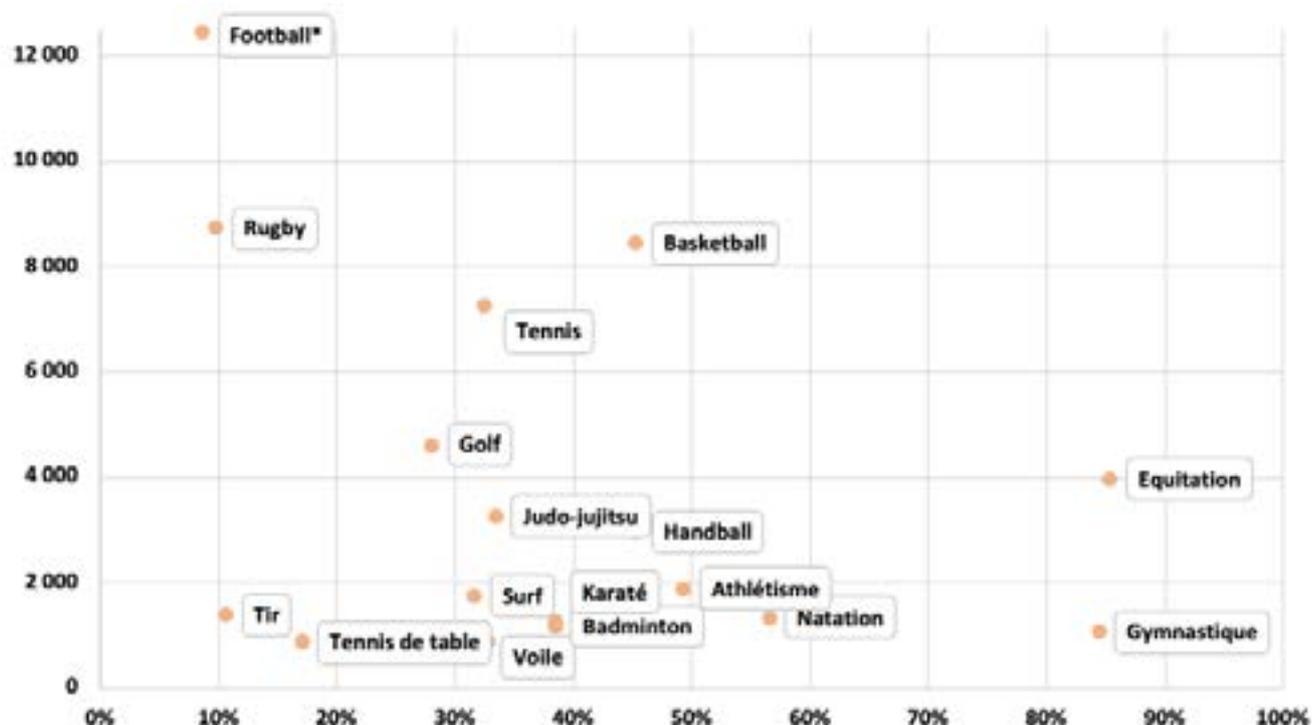
« Avec près de 30 licences pour 100 habitants, nous sommes le département le plus sportif de France ! Malgré ce beau constat, nous avons pleinement conscience de la nécessité de davantage développer et évaluer nos politiques sportives sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

C'est pourquoi le Conseil départemental des Landes a effectué une première étude à l'échelle du département pour mieux comprendre les freins qui expliquent le fait que seulement 38 % de ces licenciés sont des femmes.

Forts de ces enseignements, nous continuerons de mener des politiques visant à mettre en avant la pratique sportive féminine et la mixité dans le sport, à lutter contre les stéréotypes de genre. Nous avons déjà initié ce travail de sensibilisation auprès des comités sportifs départementaux et nous encourageons les bonnes volontés des acteurs du sport landais. »

Positionnement des disciplines sportives en fonction de leur nombre total de licences et de la part de licences féminines dans les Landes en 2019

Dans les Landes, en 2019, les sports avec le plus de licences, soit le football et le rugby, étaient également les disciplines dont la part de femmes était la plus faible: 9 % pour le football et 10 % pour le rugby. À l'inverse, certaines disciplines sont très largement féminisées: 85 % des licences d'équitation et 84 % des licences de gymnastique sont détenues par des femmes. Le basketball est l'exemple qui montre qu'il est possible d'allier « sports de masse » et mixité. 55 % des licences sont des licences masculines et 45 % sont des licences féminines.



Clé de lecture : dans les Landes, en 2019, le nombre de personnes détentrices d'une licence de football était de 12 483, dont 8,63 % de femmes.

Entraînement de foot féminin à Seignosse



Dès 2021, des données genrées complémentaires ont été demandées auprès des acteurs du monde sportif dans les formulaires des aides aux comités départementaux sportifs ainsi qu'aux clubs gérant une école de sport, afin d'assurer une base de données robuste et pérenniser les constats réalisés.

Dès 2022, le Département a augmenté la fréquence de la Journée du sport scolaire à tous les ans au lieu de tous les deux ans, grâce au renforcement du partenariat avec l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Cette manifestation réunissant un grand nombre de participants et de participantes, et étant fédératrice de mixité, est un levier concret de développement du nombre de filles détentrices d'une licence sportive. La Journée du sport au collège, organisée par l'UNSS des Landes, s'est déroulée le 21 septembre 2022 au Lac marin de Port d'Albret à Soustons et a rassemblé 2 000 jeunes landais-e-s dont 48 % de filles. Par ailleurs, le Département a accompagné, financièrement ou non, des initiatives de toutes tailles visant à promouvoir le sport féminin et la mixité.

Henri Bedat, Vice-Président du Département, Sébastien Boueilh, Président de Colosse aux pieds d'argile et Yoann Lemaire, Président de Foot ensemble, assistent au lancement du dispositif ALLVIS (Accompagnement landais pour la lutte contre les violences et incivilités dans le sport). Lancé pendant l'été 2022, ce projet vise à mettre à disposition des structures sportives landaises des outils et des informations pratiques pour gérer et prévenir les incivilités et violences dans le sport.

© Photo : Laurent Guitou



Agir pour défendre les droits sexuels et reproductifs

Le Département développe une forte activité via ses Centres de planification et d'Éducation Familiale (CPEF). Ce sont plusieurs lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST), l'orientation et l'accompagnement des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et la vie affective et relationnelle.

Au total, en 2022, le budget consacré au CPEF s'élève à près de 100 000 € (hors masse salariale). L'équipe du CPEF est pluridisciplinaire : 1 coordinatrice, 1 médecin, 9 sages-femmes, 4 conseillères conjugales et familiales (pour 3 ETP) et 3 infirmières. Sur l'ensemble du territoire, le Département comptait 16 points de consultation fixes de protection maternelle et infantile et de planification au 31 décembre 2021.

En 2021, les services du Département ont reçu 318 personnes pour du conseil conjugal/familial ou de planification dont 36 % de personnes mineures. Ils ont également réalisé près de 1 650 consultations en lien avec la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et d'autres motifs. 28 % des bénéficiaires sont des personnes mineures.

Les services du Département participent également à une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes publics en intervenant dans les établissements scolaires à la demande de ces derniers et en lien avec les services de l'Éducation nationale. En 2021, ces actions de prévention ont repris un rythme plus soutenu après un creux en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, on dénombrait 92 interventions en milieu éducatif pour un total de près de 2 050 élèves concernés.

L'activité du Département est également tournée vers l'accompagnement des femmes enceintes et des mères : 10 points de consultation prénatale ou postnatale fixes ont enregistré 436 consultations prénatales, 237 entretiens prénataux précoces et plus de 1 800 visites à domicile.

Par ailleurs, 564 séances individuelles de préparation à la naissance et 8 séances d'actions collectives ont été organisées par les sages-femmes du Département. 166 patientes ont bénéficié de ces séances.



L'EXPÉRIMENTATION DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Le Département participe avec l'État, l'Éducation nationale et l'association Nouveaux cycles à une expérimentation sur la lutte contre la précarité menstruelle. Celle-ci entre dans sa deuxième année pour la période 2022-2023. Elle consiste à la sensibilisation des élèves de sixième et de quatrième et de la communauté éducative sur la question des règles et sur les difficultés que rencontrent les élèves (absentéisme, stéréotypes, santé gynécologique, vie affective etc.) ne parvenant pas à se fournir des protections périodiques, notamment pour des raisons de pauvreté.

Lors de la première année d'expérimentation, ce sont près de 200 interventions qui ont eu lieu auprès des élèves de six collèges volontaires des Landes (Victor-Duruy à Mont-de-Marsan, Félix-Arnaudin à Labouheyre, Jean-Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie-Lonné à Hagetmau, Jules-Ferry à Gabarret et Henri-Emmanuelli à Labrit).

Pour ce dossier, le Département a financé :

- 10 000 € pour des interventions en milieu scolaire ;
- 2 000 € pour l'installation de distributeurs de protections périodiques ;
- 3 000 € pour la distribution de 112 kits de 6 serviettes menstruelles lavables dont la durée de vie est comprise entre 5 et 10 ans.

Soutenir les femmes fragilisées par leur situation familiale

La lutte contre la pauvreté des familles landaises

Le Département accompagne les ménages en situation de vulnérabilité avec des aides financières qui s'adressent principalement aux ménages démunis sans pour autant exclure ceux connaissant des difficultés passagères (séparations, perte d'emploi ou de logement).

En 2021, 4 496 dossiers ont été instruits auprès du Fonds départemental d'aides financières aux familles (FDAFF) pour un total de 7 912 demandes et 3 717 ménages différents. 991 ménages sollicitaient le Département pour la première fois. Le barème de ce fonds prend d'ailleurs en compte l'exposition particulière des familles monoparentales, avec un seuil de ressources inférieure pour déclencher les dispositifs d'aide par rapport aux couples. Parmi les ménages bénéficiaires, on remarque que 38 % sont des familles monoparentales qui sont très majoritairement dirigées par des femmes. Le FDAFF est aussi un outil d'accompagnement des femmes victimes de violences pour lesquelles un départ du domicile peut induire de nombreuses dépenses non-prévues.

Au-delà de l'intervention sociale que constitue, auprès des ménages modestes, le FDAFF, le Département est engagé pour soutenir tous les ménages landais. Il prend en charge le coût de l'abonnement au transport régional pour les élèves ayant droit au transport scolaire, rendant ainsi gratuit l'accès à ce service public pour les usagers. En 2021, l'ensemble des aides du Département à destination des familles landaises concernent également : le tarif du restaurant scolaire, les bourses (dont 49 % concernaient un foyer avec un parent isolé), les bourses et aides aux transports (dont 41 % à destination des foyers avec un parent isolé), des bons-vacances, des aides pour l'accueil en centres de loisirs et le dispositif des chèques-sports.



Mélanie, auxiliaire de vie au CIAS de Morcenx-la-Nouvelle partage un moment de détente avec Yvonne et Francis.

L'aide aux aidants proches

Question centrale dans la prise en compte des personnes âgées et des personnes handicapées, la situation des aidants proches fait l'objet d'une attention particulière du Département. À ce titre, il faut rappeler qu'une majorité des aidant-es proches des personnes âgées vivant à domicile sont des femmes, à près de 59,5 %. Cette donnée est d'autant plus importante que le maintien à domicile est un pilier de la politique sociale française en matière d'autonomie.

Le Département porte *la Permanence Bien Vieillir* afin de répondre aux besoins des personnes âgées, de leurs familles ou des professionnel-le-s. En 2021, 13 858 appels ont été reçus par les services du Département et 47 % ont été effectué par les familles et 33 % par des professionnel-le-s. Au total, 79 % des appels ont été réalisés par des femmes. En parallèle de la *Permanence Bien Vieillir*, a été mise en place au sein du Pôle Personnes Agées une ligne dédiée au soutien psychologique des aidés et des aidants. La permanence permet à la fois de répondre directement aux usagères et usagers mais aussi de planifier des visites à domicile.

En 2021, première année pleine du dispositif, la ligne a reçu 712 appels et les psychologues du service ont accompagné 254 situations (dont 60 % de nouvelles situations).

Pour les aidants proches, la proportion de femmes accompagnées est de 76 %. L'aide aux aidants pointe l'importance des outils institutionnels permettant un relai dans la prise en charge de leur proche comme l'accueil de jour, l'hébergement temporaire. Les psychologues permettent d'accompagner les aidants qui le souhaitent sur toutes les problématiques rencontrées dans la prise en charge de leur proche.



Paul CARRÈRE
Vice-Président en charge de l'Autonomie des personnes âgées

« Depuis l'instauration en 2019 du Plan Bien Vieillir dans les Landes, nous portons une attention toute particulière aux professionnels du secteur de l'aide à domicile, qui dans bien des cas, sont des femmes travaillant à temps partiel.

Depuis quatre ans, la majorité départementale se mobilise pour permettre à ces femmes de vivre dignement de leur métier. C'est pourquoi nous avons tenu à leur octroyer, pour leur activité remarquable durant la crise sanitaire, une prime Covid allant de 500 à 1 000 €, avant de voter en 2022, une revalorisation salariale de 180 € nets pour les professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile publics. »

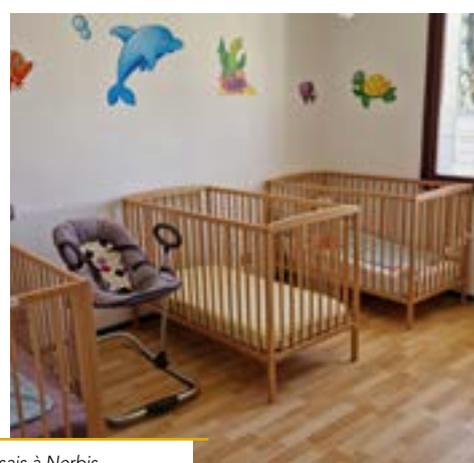
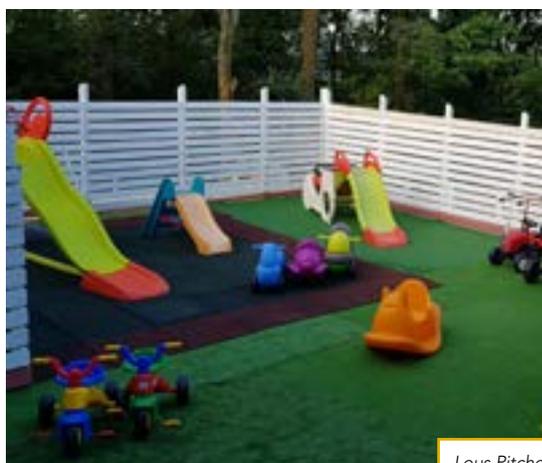
Permettre l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale avec le soutien de l'offre d'accueil de la petite enfance

Les politiques familiales contribuent à la réduction des inégalités femmes-hommes en ce qu'elles permettent d'apporter des solutions publiques à des problématiques qui, dans les foyers, sont encore largement assurées par les femmes. En effet, l'arrivée d'un premier enfant et le développement d'une famille ont des conséquences directes et visibles sur l'activité professionnelle des femmes, celles-ci étant parfois contraintes de choisir entre vie familiale et vie professionnelle. Ces politiques participent également à lutter contre les stéréotypes qui découragent les hommes à s'investir dans la sphère familiale à égalité.

En 2021, le Département comptait 21 relais petite enfance. Ces structures apportent un soutien et un accompagnement dans les pratiques professionnelles en donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger. Des temps d'ateliers éducatifs y sont organisés pour les enfants. Les assistantes maternelles ont la possibilité d'exercer à domicile ou en des Maisons d'assistantes maternelles (MAM). En 2021, le Département en comptait 40, ce qui représentait un total de 432 places. 117 assistantes maternelles étaient en activité dans une MAM au 31 décembre 2021. 86 assistantes maternelles sont uniquement agréées en MAM.

Sur le volet investissement, le Département a également continué d'encourager le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Enfin, le Département déploie plusieurs initiatives pour inciter au développement d'un accueil du jeune enfant respectueux de l'égalité filles-garçons, particulièrement en luttant contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, comme indiqué dans la Charte nationale d'accueil du jeune enfant. Cette démarche est également active dans le « projet Eveil et qualité de l'accueil » depuis 2021. Celui-ci se concrétise par une subvention attribuée à des structures collectives d'accueil des jeunes enfants dans la limite de 10 000 € chaque année. En 2021, 10 projets abordaient la thématique de l'égalité filles-garçons. En 2022, ce sont 6 projets qui ont abordé en priorité ce sujet.



Lous Pitchouns Chalossais à Nerbis
© Laetitia Gellibert

Développer les mesures en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité des femmes

Il existe de fortes différences de structure entre les femmes et les hommes bénéficiaires du revenu de solidarité active (socle) : 48 % des bénéficiaires sont des femmes seules, 40 % des hommes seuls et seulement 12 % des couples. Pour les femmes seules, plus de la moitié (58 %) ont des enfants à charge et correspondent aux familles monoparentales où elles sont surreprésentées comme cheffe de famille. À l'inverse, les hommes seuls sans enfant à charge forment l'essentiel des bénéficiaires masculins (93 %) et la catégorie la plus exposée avec 37 % des bénéficiaires.

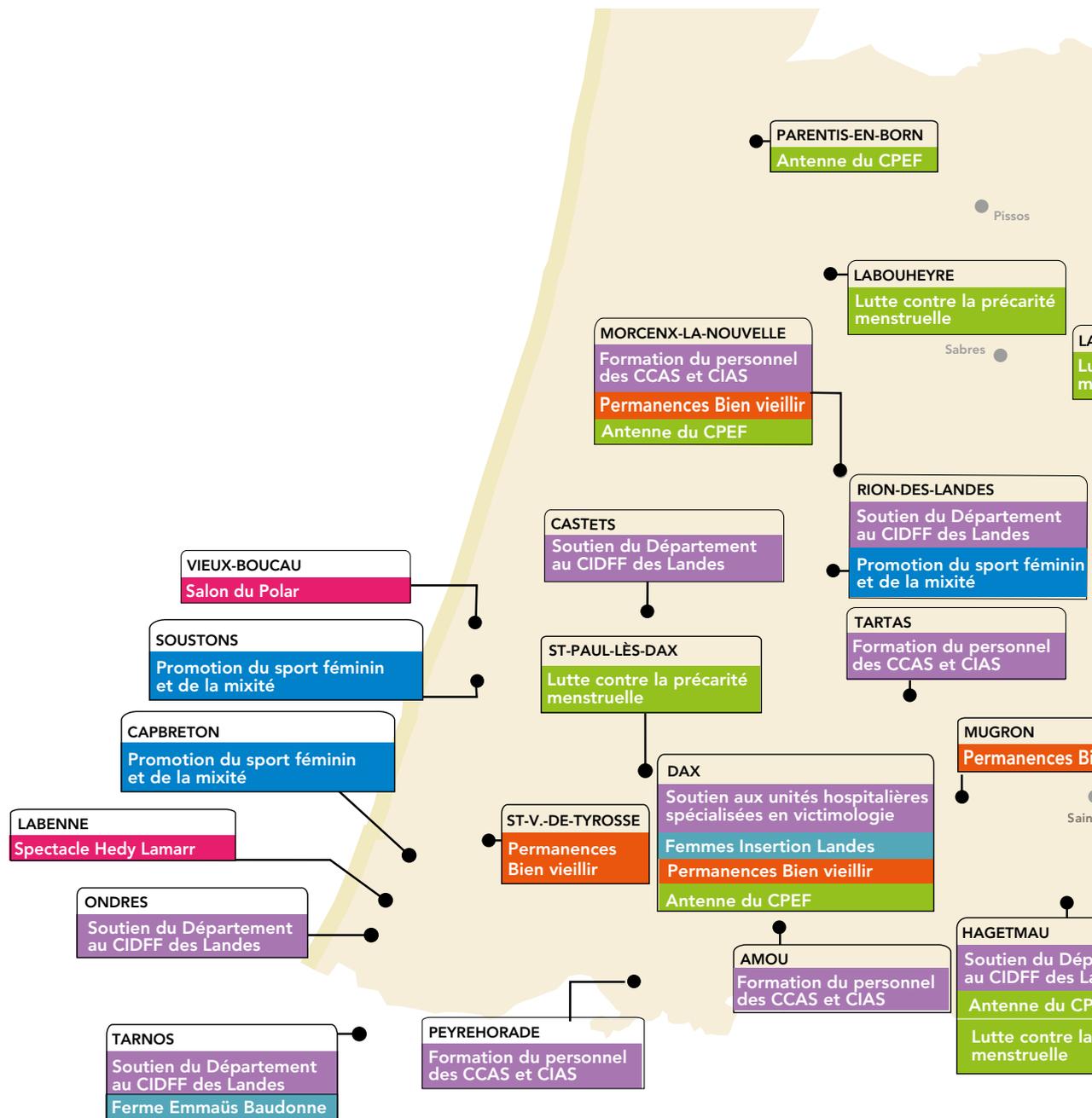
Afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, le Département travaille avec de nombreux acteurs du secteur de l'insertion qui interviennent notamment auprès de femmes éloignées de l'emploi comme BGE TECH GE COOP, le CIDFF et l'Atelier Femmes Insertion Landes.

En 2022, le Département a renouvelé son soutien à la **Ferme Emmaüs Baudonne de Tarnos** à hauteur de 10 000€. Ce projet social et solidaire innovant accompagne des femmes en aménagement de peine vers un retour à une vie normale. La Ferme accueille sept femmes en mesure de placement extérieur et leur offre un travail rémunéré, un logement individuel et un accompagnement socio-professionnel renforcé. Depuis 2022, la structure est ouverte aux femmes en phase d'instruction pour lesquelles la mise en détention n'est pas souhaitable, en lien avec les acteurs de la Justice.

Estimation des crédits spécifiques inscrits en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes en 2022

THÉMATIQUE	MONTANT BUDGÉTAIRE ESTIMÉ (EN €)
Lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques (hors masse salariale et communication)	347 150
Insertion professionnelle et sociale	154 000
Dépenses en termes de ressources humaines (masse salariale dédiée et formation)	160 150
Actions dans le domaine culturel	58 450
Promotion de la santé menstruelle	15 000
Politiques sportives	14 625
Soutien aux associations	14 450
Promotion de l'égalité femmes-hommes dans la petite enfance	6 000
TOTAL	769 825

PANORAMA DU SOUTIEN ET DES ACTIONS D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



■ Lutte contre les violences sexuelles, sexistes et domestiques

FORMATIONS DU PERSONNEL DES CCAS ET CIAS

En partenariat avec l'UDCCAS, l'ADAVEM-JP et le CIDFF, des sessions de formation au repérage et à l'accompagnement des violences conjugales et intrafamiliales se sont tenues en 2022

SOUTIEN FINANCIER AUX UNITÉS HOSPITALIÈRES SPÉCIALISÉES

Financement du Département pour le déploiement et le renforcement des unités spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et domestiques

SOUTIEN AU CIDFF

Nouvelles permanences du CIDFF des Landes, créées ou en cours de création pour accueillir les victimes de violences

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉRADICATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Événement organisé par le Département en lien avec ses partenaires réunissant plusieurs centaines de personnes

■ Actions culturelles

TOUTES EN ARTS

Manifestation culturelle mettant à l'honneur les femmes artistes

SALON DU POLAR

Mise en valeur du rôle des femmes avec la thématique : « Histoire de femmes : éditrices, héroïnes, autrices... »

SPECTACLE HEDY LAMARR

Conception du spectacle des arts du cirque moderne en hommage à l'inventrice autrichienne de génie Hedy Lamarr

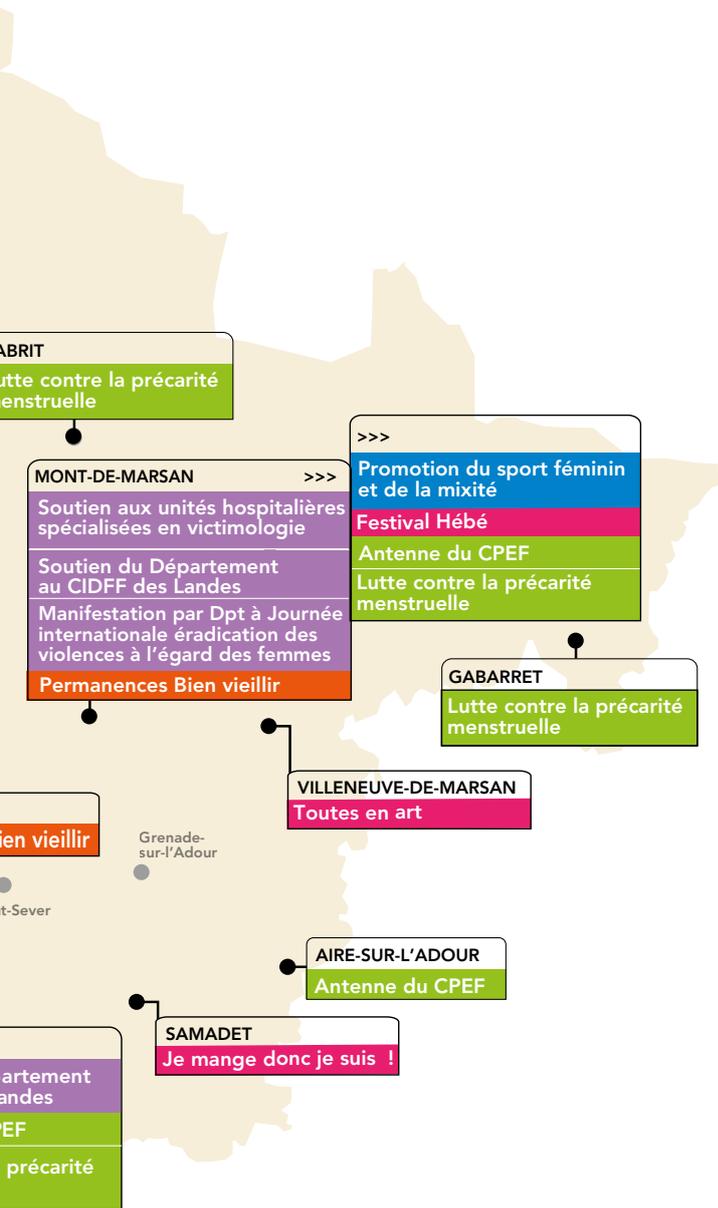
JE MANGE DONC JE SUIS

Conférence sur le genre et la nourriture au musée de Samadet avec Nora BOUZZOUNI au Musée de la faïence et des arts de la table

FESTIVAL HÉBÉ

2^e édition du festival féministe landais soutenu par le Département

DU DÉPARTEMENT



Politique du grand âge

PERMANENCES BIEN VIEILLIR

Les agent-e-s du Département répondent aux questions et aux besoins des personnes âgées et de leurs aidant-e-s proches

Insertion et lutte contre la précarité des femmes

FERME EMMAÛS BAUDONNE

Structure sociale de réinsertion accompagnant des femmes écrouées

FEMMES INSERTION LANDES

Association déployant un accompagnement personnalisé pour les femmes les plus éloignées de l'emploi

Promotion du sport féminin et de la mixité

PROMOTION DE LA PRATIQUE FÉMININE DE JUDO-JUJITSU

Journée organisée par le Comité départemental de Judo

TOURNOI FÉMININ DE RUGBY À VII

Manifestation soutenue par le Département

SANTOCHA WATERWOMAN

1^{re} édition du festival de surf féminin soutenu par le Département

COLLOQUE SUR LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES LANDAISES

Participation du Département au colloque « Jeunes Landaises : sportives un jour ? sportives toujours ? » organisé par le Comité départemental olympique et sportif des Landes (CDOS)

Défense des droits sexuels et reproductifs

ANTENNES DU CPEF

Ces points de consultation permettent des informations sur la vie de couple, la sexualité et tout l'accompagnement, par les agent-e-s du Département, de la grossesse et de la natalité.

SANTÉ MENSTRUELLE

Interventions en milieu scolaire de l'association Nouveaux Cycles et distribution de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle

Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : egalite-femmes-hommes@landes.fr

landes.fr
xlandes-info.fr

Les Landes, le Département 

